

C O N S E I L S U P É R I E U R D E L ' É D U C A T I O N

VERSION ABRÉGÉE

rapport annuel

SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION
2004-2005

LE DIALOGUE ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE EN ÉDUCATION :
une clé pour la réussite

Mars 2006

Le Comité du rapport annuel 2004-2005 était composé de :

David D'Arrioso, président du comité, France Bilodeau,
Yvon Bellemare, Claude Girard, Sophie Dorais (jusqu'en septembre 2004),
Claude Lessard, Thérèse Hamel, Lise St-Pierre,
Michel Toussaint (à partir de septembre 2004).

Coordination :

Jean-François Lehoux, coordonnateur du comité

Rédaction :

Marie Dufour, consultante
en collaboration avec Josée Turcotte, directrice
de l'administration et des communications

Recherche :

Jean-François Lehoux, coordonnateur,
Marie-Josée Larocque, Bruno Bérubé, Mélanie Julien,
Guylaine Doré, Carol Gilbert, agents de recherche,
ainsi que la collaboration de David Harvengt
et Johnson & Roy Inc., consultants

Soutien technique :

au secrétariat : Myriam Robin
à la documentation : Patricia Réhel et Francine Vallée
à l'édition : Céline Dubois
à la révision linguistique : Isabelle Tremblay

Conception graphique :

bleu Outremer

Mise en page :

Idéation

Rapport adopté à la 543^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 21 octobre 2005.

ISBN : 2-550-46635-7

Dépôt Légal :

Bibliothèque nationale du Québec, 2006
Bibliothèque nationale du Canada, 2006

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

La reproduction est autorisée à condition de mentionner la source.

INTRODUCTION

Accroître la synergie entre les savoirs d'expérience et les savoirs savants pour favoriser une meilleure utilisation de la recherche et de l'innovation en éducation et pour améliorer les pratiques éducatives, telle est la visée que préconise le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport annuel 2004-2005 sur l'état et les besoins de l'éducation.

Pour atteindre la synergie souhaitée, il est essentiel que les praticiens fassent connaître aux chercheurs les pratiques innovantes qu'ils ont développées et que les chercheurs s'assurent d'offrir aux praticiens une plus grande accessibilité aux résultats de leurs travaux.

Les échanges entre la recherche et la pratique peuvent contribuer à la diffusion des résultats de recherche, à l'appropriation de ces résultats par les praticiens, à l'essor et à la dissémination d'innovations durables et, en bout de course, à la réussite d'un plus grand nombre d'élèves. Pour une plus grande efficacité, ces échanges doivent se faire dans des lieux conviviaux, reconnus et ouverts à tous les acteurs des milieux de la recherche et de la pratique.

Pour élaborer ce rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil a mené des recherches documentaires et une enquête auprès des enseignants, en plus de procéder à des consultations. Il a articulé sa réflexion autour des trois questions suivantes :

1. Est-ce que les chercheurs en éducation prennent en compte, comprennent et utilisent les innovations et les savoirs issus de la pratique éducative?
2. Est-ce que les praticiens connaissent, comprennent et utilisent les résultats de la recherche en éducation?
3. Est-ce que les chercheurs et les praticiens disposent d'interfaces pour échanger sur l'innovation et établir des liens entre la recherche et la pratique?

Les réponses que le Conseil a données à ces trois questions varient en intensité selon l'ordre d'enseignement considéré et selon le temps et les ressources dont il disposait.

La première partie de cet abrégé fait état de l'évolution des relations entre la recherche et la pratique en éducation. On y résume d'abord l'histoire du développement de la recherche en éducation au Québec depuis les années 60. Ensuite, le mouvement de professionnalisation de l'enseignement est présenté et une définition de la notion d'innovation en éducation est proposée.

Dans la deuxième partie est dressé un état de la situation concernant les liens actuels entre la recherche et la pratique en éducation. On y présente les résultats de l'enquête sur le point de vue des enseignants du primaire et du secondaire au regard de leur intérêt pour la recherche. Cette partie porte également sur l'accompagnement des enseignants dans l'appropriation des résultats de la recherche et, finalement, sur le soutien de l'État à la recherche et aux pratiques innovantes en éducation.

Enfin, la troisième partie propose cinq grandes orientations visant à accroître la synergie entre la recherche, l'innovation et la pratique en éducation :

- Soutenir la recherche en éducation : un rôle nécessaire de l'État.
- Soutenir l'innovation en éducation : un chantier à développer et à mener à terme.
- Préparer les enseignants à la recherche : la formation initiale et la formation continue.
- Assurer l'accompagnement professionnel des praticiens afin de favoriser l'accès à la recherche et d'encourager les pratiques innovantes.
- Intensifier le transfert de la recherche et la diffusion des savoirs pratiques en éducation.

RECHERCHE, PRATIQUE ET INNOVATION EN ÉDUCATION : DES RELATIONS ET DES CONCEPTIONS EN ÉVOLUTION

ÉVOLUTION DU DIALOGUE ENTRE LES SAVOIRS SCIENTIFIQUES ET LES SAVOIRS D'EXPÉRIENCE

La recherche en éducation et la pratique enseignante ont toutes deux évolué en tenant compte de considérations communes, comme l'évolution de la formation initiale et continue des enseignants. Elles se sont aussi développées en fonction d'impératifs propres à chacun de leurs univers. La recherche en éducation a dû répondre à des standards notamment liés à la culture universitaire, au financement de la recherche et à la publication de ses résultats, alors que les enseignants ont dû, entre autres choses, répondre aux exigences des réformes et définir le type de prise en charge qu'ils souhaitaient pour leur profession.

Sans être pour autant étrangers l'un à l'autre, les univers de la recherche et de la pratique n'ont pas toujours eu comme réflexe premier de jeter des ponts entre eux. Ils se sont développés en s'ajustant constamment à leurs réalités propres, mais aussi en s'ouvrant l'un à l'autre. Deux courants majeurs ont favorisé leur rapprochement : l'intérêt des chercheurs pour les préoccupations des enseignants et l'évolution de l'enseignement vers une véritable profession qui s'appuie sur des connaissances scientifiques.

QUARANTE ANS DE RECHERCHE EN ÉDUCATION

La recherche en éducation est un domaine d'activité relativement jeune. En fait, elle devient une priorité à partir de 1964, dans la foulée de la publication du rapport Parent. À cette époque, le ministère de l'Éducation en est le principal instigateur.

Au cours des années 70, les facultés des sciences de l'éducation se développent dans les universités québécoises. En parallèle, le Ministère met sur pied plusieurs programmes de subventions à la recherche destinés aux chercheurs des collèges et des universités. Il fonde également l'INRS-Éducation pour développer une recherche appliquée et orientée vers la solution de certains problèmes majeurs du système québécois d'éducation.

Ces deux décennies correspondent à l'implantation et au déploiement de la recherche en éducation. Cependant, la recherche s'inscrit alors dans un modèle linéaire qui favorise peu la convergence et les interfaces entre les savoirs savants et ceux qui sont issus de la pratique.

Pour leur part, les années 80 sont marquées par la consolidation et la diversification de la recherche en éducation. Durant cette période, on assiste à la subdivision du domaine des sciences de l'éducation en plusieurs sous-domaines. Ce morcellement des savoirs éloigne davantage les praticiens du milieu de la recherche et des lieux d'échange avec les chercheurs. Par ailleurs, le milieu de la recherche universitaire en éducation adopte progressivement la logique de la recherche universitaire (recherche et publications savantes évaluées par les pairs), ce qui pousse un nombre appréciable de chercheurs à faire carrière dans des domaines éloignés des préoccupations et des applications pratiques. Pour faire contrepoids à ces tendances apparaissent alors des approches plus près des acteurs du terrain. Cette décennie est aussi marquée par une quête de reconnaissance des activités de recherche dans les établissements d'enseignement collégial.

Enfin, une ouverture croissante à la pratique enseignante caractérise les années 90. Les chercheurs sont de plus en plus conscients de leur spécificité et de leur rôle : la recherche en éducation doit aussi se faire à l'extérieur des laboratoires et le savoir devant servir à la formation des futurs enseignants doit être construit avec les praticiens eux-mêmes.

La recherche en éducation prend alors une nouvelle orientation visant à rapprocher les universitaires des établissements et de ceux et celles qui y travaillent. Cette orientation influence autant les pratiques de formation que la recherche. Les mots *collaboration*, *synergie*, *maillage* et *réseaux* sont utilisés tour à tour pour donner un sens au travail en partenariat. La formation à l'enseignement repose de plus en plus sur un savoir qui s'appuie sur la recherche.

Ainsi, bien qu'il existe encore d'importants obstacles entre les deux, les parcours des praticiens et des chercheurs convergent au cours de cette décennie.

ENSEIGNEMENT : D'UNE PRATIQUE ARTISANALE À UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Dès la réforme des années 60, le métier d'enseignant acquiert une plus grande légitimité sociale. Des fondements théoriques arrimés à une formation universitaire, une expertise et une plus grande autonomie tracent la voie de la « professionnalisation ». Les années 70 s'avèrent tout aussi marquantes puisqu'elles ont donné lieu aux importantes réformes qui ont forgé le système scolaire jusqu'à aujourd'hui.

En 1992, dans son document *Faire l'école aujourd'hui et demain : un défi de maître : renouvellement et valorisation de la profession*, le ministère de l'Éducation reconnaît le caractère professionnel de l'acte d'enseigner « en raison de son caractère de service public, des exigences éthiques qui lui sont propres et de la marge de manœuvre qui le caractérise ». Il amorce alors une importante réforme de la formation des enseignants, assortie de mesures favorisant la participation de ces derniers à la gestion de leur profession.

En 1995-1996 sont tenus au Québec les États généraux sur l'éducation. Dans son rapport final, la Commission des États généraux sur l'éducation traite de toutes les dimensions du système éducatif, mais elle reprend à son compte quatre aspects propres au personnel enseignant : préciser les compétences nécessaires à la pratique de l'enseignement; revoir l'organisation de la carrière afin de faciliter l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants et d'assumer plus sérieusement leur formation continue; accroître l'autonomie professionnelle des enseignants et des enseignantes et augmenter les responsabilités des établissements en matière pédagogique; favoriser le développement d'un partenariat entre les écoles et les universités, à la fois pour la formation pratique des étudiants et pour une recherche en éducation qui soit plus près des préoccupations du terrain.

Enfin, en 2001, le ministère de l'Éducation rend public un document intitulé *La formation à l'enseignement : les orientations, les compétences professionnelles*, qui consiste en un référentiel de compétences s'appliquant aux enseignants en devenir. On y traite de tous les aspects de la profession enseignante et de la formation universitaire qui y conduit. La douzième compétence touche directement les liens entre la pratique et les savoirs issus de la recherche. Cette compétence stipule en effet que l'enseignant doit « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ». La maîtrise attendue de cette compétence suppose notamment que l'enseignant prenne tout d'abord acte du caractère professionnel de son métier et, surtout, qu'il utilise les résultats de la recherche, échange ou collabore avec les chercheurs pour améliorer sa pratique d'enseignement.

Cette évolution d'une pratique artisanale vers la professionnalisation du métier d'enseignant sera un incitatif important en faveur d'une ouverture réciproque entre pratique et recherche en éducation. Du même coup, elle ne pourra que stimuler l'innovation.

INNOVATION : AU CONFLUENT DE LA RECHERCHE ET DE LA PRATIQUE

Le rapprochement des univers de la recherche et de la pratique éducative peut favoriser l'émergence de meilleures pratiques et, du même coup, stimuler l'innovation. C'est en effet lorsque la pratique et la recherche se trouvent dans des lieux communs que les conditions les plus susceptibles de faire émerger des échanges et des enrichissements mutuels sont réunies.

Dans le domaine de l'éducation, le mot *innovation* revêt un sens particulier. Le Conseil le définit ainsi, dans son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation :

L'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves ou des étudiants.

L'innovation peut se manifester à l'échelle des programmes, des cours et de la classe, ce qui inclut les processus d'apprentissage. Elle peut également toucher les structures, les rôles et les fonctions des acteurs de l'éducation. Par ailleurs, elle doit s'appliquer à d'autres situations et à d'autres lieux que ceux d'où elle émerge. C'est ce qu'on entend par la dissémination. L'innovation s'inscrit aussi dans un processus continu dont l'objectif ultime est un changement délibéré des façons de faire, des actions ou des gestes en vue d'apporter une amélioration qui soit durable au regard de la réussite éducative.

Les centres de formation en entreprise et récupération (CFER) illustrent bien l'innovation en éducation. Mis en place par des enseignants de la Commission scolaire des Bois-Francis, ce projet d'innovation pédagogique a été adopté par seize établissements répartis dans différentes régions du Québec. Il est destiné aux jeunes de 16 à 18 ans ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage et n'ayant pas terminé leurs études secondaires. Ces centres misent sur un processus délibéré de transformation des pratiques pédagogiques et organisationnelles, dont l'objectif est la réussite éducative d'élèves qui risquent d'échouer ou de décrocher. En se disséminant et en dépassant le stade d'une expérimentation réalisée à Victoriaville, les CFER démontrent qu'ils s'inscrivent dans un processus d'innovation durable.

2 RECHERCHE ET PRATIQUE EN ÉDUCATION : DES LIENS À CONSOLIDER

Comment le rapprochement de la recherche et de la pratique en éducation se traduit-il aujourd'hui dans les faits? Quelle est l'importance de l'accompagnement et de la présence d'interfaces puisque l'intégration des pratiques, des recherches et de l'innovation en éducation en dépend largement? Finalement, comment le soutien de l'État est-il une condition essentielle dans le développement de la recherche, le transfert des connaissances et l'innovation en éducation? Voilà ce qui fait l'objet de la section suivante.

LA RECHERCHE NOURRIT-ELLE LA PRATIQUE ÉDUCATIVE ?

Au primaire et au secondaire

L'enquête que le Conseil a menée auprès des enseignants du primaire et du secondaire révèle qu'une proportion importante d'entre eux s'intéressent à la recherche et qu'un tiers sont même assez actifs en ce domaine. Ils constituent de ce fait des acteurs sur lesquels on peut s'appuyer pour toute entreprise de collaboration entre recherche et pratique.

La très grande majorité des répondants, soit 88 %, déclarent avoir accès aux articles écrits par des chercheurs universitaires dans des revues professionnelles. Un peu plus de la moitié, soit 53 %, déclarent avoir accès à de l'aide financière pour participer à des colloques, mais seulement 43 % disent pouvoir être dégagés de leur temps de travail à cette fin.

La proportion des répondants qui ont assisté ou participé à des activités reliées à la recherche est faible. Néanmoins, 20 % d'entre eux répondent avoir participé très souvent à des activités de ce type organisées par des professionnels du milieu, par exemple les conseillers pédagogiques.

Au-delà de la consultation des sources d'information sur la recherche, on constate que les enseignants sont moins portés à utiliser les résultats de la recherche pour enrichir leur pratique. À cet égard, parmi les 66 % de répondants qui ont consulté des sources d'information, les trois quarts ont déclaré les avoir utilisées dans leur pratique, et ce, à diverses fins : quelque 70 % l'ont fait pour réfléchir à leur pratique; 65 %, pour expérimenter de nouvelles techniques; 63 %, pour résoudre certains problèmes quotidiens; 60 %, pour tenter des expériences innovatrices.

Si les enseignants ont mentionné que le manque de temps constituait une importante limite à la consultation et à l'appropriation des résultats de recherche, ils ont également affirmé que le travail des conseillers pédagogiques, des directeurs d'établissement et de leurs collègues leur permettait de progresser en ce domaine. C'est pourquoi la présence de personnes qui assument une fonction d'accompagnement favorise leur intérêt.

L'intérêt des enseignants pour la recherche prend forme en particulier au cours de leur formation initiale et se resserre par leur engagement dans un processus de formation continue.

Les directeurs d'établissement rencontrés soulignent, pour leur part, l'importance que la recherche peut avoir au préscolaire, au primaire et au secondaire. Ils croient cependant que les efforts des chercheurs devraient davantage porter sur la vulgarisation des résultats de leurs travaux.

Par ailleurs, la plupart des enseignants du primaire et du secondaire ayant participé à l'enquête ont souligné qu'il y avait des lacunes importantes au chapitre de l'accessibilité et de la diffusion des résultats de la recherche.

Au collégial

Dans les collèges, la recherche est perçue différemment en raison du contexte particulier de ces établissements d'enseignement. En effet, son importance dépend en grande partie du financement qu'elle reçoit et des ressources qui sont offertes pour soutenir les chercheurs et pour encourager la diffusion de la recherche.

Les enseignants consultés ont été nombreux à souligner qu'il fallait consolider la culture de la recherche pédagogique au collégial. Ils estiment que la recherche pédagogique est une dimension importante et que tous les professeurs qui le souhaitent devraient avoir la possibilité d'en faire au cours de leur carrière. Ils soulignent surtout l'importance d'en utiliser les résultats pour se tenir à jour sur le plan pédagogique.

L'ACCOMPAGNEMENT POUR SOUTENIR LES ENSEIGNANTS : UN ÉLÉMENT CLÉ

Plusieurs professionnels du réseau de l'éducation exercent des fonctions d'appui aux enseignants. Ces personnes sont chargées d'assurer ou de faciliter les échanges entre chercheurs et praticiens ou encore d'accompagner les enseignants dans l'utilisation de la recherche et l'amélioration des pratiques éducatives. L'enquête du Conseil tend à démontrer que la présence de ces personnes capables de prendre en charge la recherche, d'en assumer la diffusion, l'appropriation et l'utilisation, de même que d'accompagner les enseignants augmente l'intérêt de ces derniers pour la recherche.

Quel que soit l'ordre d'enseignement où elle s'exerce, la fonction d'accompagnement semble en effet jouer un rôle essentiel à une meilleure intégration des pratiques, des recherches et de l'innovation en éducation. Les conseillers pédagogiques, les directeurs d'école et certains enseignants particulièrement actifs sont apparus comme jouant ce rôle important. Cependant, compte tenu des responsabilités qui incombent aux directions d'école, les conseillers pédagogiques sont souvent les premières personnes-ressources auxquelles on s'adresse. Ainsi, au primaire, au secondaire comme au collégial, ils occupent une fonction qui les amène, plus que d'autres, à prendre connaissance de la recherche, à soutenir et à accompagner les enseignants dans l'appropriation de celle-ci et l'amélioration de leur pratique éducative.

Cela étant dit, force est de constater que les tâches dévolues à la fonction varient grandement d'une commission scolaire à l'autre et que le nombre de conseillers pédagogiques est inégalement réparti dans les établissements. Au collégial, les conseillers pédagogiques occupent des positions différentes selon l'établissement où ils travaillent, mais surtout en fonction du secteur auquel ils sont rattachés : la formation continue ou l'enseignement ordinaire.

Mais qu'importe l'ordre d'enseignement, il paraît clair que la conseillanc pédagogique se révèle une dimension essentielle qui favorise la mise en œuvre des réformes et l'adoption de pratiques plus innovatrices. Cependant, comme l'application des réformes représente l'essentiel des efforts des conseillers pédagogiques, il leur est difficile d'assumer pleinement leur fonction d'accompagnement ou d'interface entre recherche, innovation et pratique.

LES INTERFACES : INDISPENSABLES MAIS INSUFFISANTES

Outre ces acteurs de premier plan que sont les conseillers pédagogiques, le Conseil a dénombré, au fil de ses travaux, des regroupements ou des instruments de diffusion qui facilitent le transfert entre la pratique et la recherche en éducation. Cependant, il constate qu'il existe trop peu de lieux où les chercheurs et les praticiens peuvent véritablement échanger sur les façons d'améliorer les pratiques éducatives, de rendre la recherche plus pertinente, de mettre au point des innovations éducatives ou d'en favoriser la diffusion.

En effet, la recherche en éducation et la pratique éducative ne bénéficient pas suffisamment d'interfaces. Elles n'ont pas atteint un degré d'interdépendance comparable à celui qu'on trouve en sciences pures ou appliquées. Cela fait en sorte que la circulation des savoirs pratiques et des savoirs savants n'est pas très fluide. Si les enseignants sont ouverts à la recherche en enseignement,

à ses applications et à ses produits, des efforts supplémentaires doivent être consentis pour rendre les résultats de la recherche plus accessibles aux praticiens de l'enseignement primaire et secondaire et pour faciliter la conduite de recherches pédagogiques par les enseignants du collégial. Il appert donc que la recherche et la pratique en éducation ne se nourrissent pas encore suffisamment l'une de l'autre.

En ce qui a trait à l'innovation en éducation, il semble qu'elle ne repose que de manière ténue sur la recherche en éducation. L'une des explications possibles serait que les enseignants du primaire et du secondaire ont surtout déployé des efforts pour adapter leur pratique aux différentes réformes qui ont modifié le système éducatif au fil des ans. Ils n'ont donc pas pu ou pas su comment se tourner vers la recherche pour améliorer celle-ci. De plus, le développement de la recherche a souvent été axé sur des préoccupations assez éloignées des besoins immédiats de la pratique éducative.

Au collégial, même si la recherche pédagogique donne lieu à l'expérimentation d'innovations, celle-ci paraît encore insuffisante et peu diffusée.

LE SOUTIEN DE L'ÉTAT À LA RECHERCHE ET AUX PRATIQUES INNOVANTES : UNE CONDITION ESSENTIELLE

L'État joue un rôle de premier plan dans le développement de la recherche, le transfert des connaissances et l'innovation en éducation. Par ses politiques et son soutien, il est en mesure de reconnaître l'importance de l'accompagnement et de contribuer à mettre en place de véritables interfaces entre les milieux de la recherche et de la pratique.

Le Conseil a examiné la situation qui a cours en la matière au Québec et dans quatre pays actifs dans le domaine : les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Australie. De cet examen découle un constat : l'intervention de l'État permet d'assurer une meilleure circulation des informations relatives à la recherche et à l'innovation en éducation, l'accessibilité des recherches ainsi que la diffusion et la dissémination de leurs résultats. Cet engagement de l'État stimule aussi, de différentes manières, le rapprochement des milieux de la recherche et de la pratique, contribuant ainsi à l'amélioration de l'éducation.

Depuis longtemps, le gouvernement québécois soutient le développement et le financement de la recherche en sciences de l'éducation. Cependant, cette contribution paraît modeste en regard des besoins et de l'importance de l'éducation dans la société. Dans les faits, le Québec dispose de peu de mesures systémiques en matière de soutien à la circulation des savoirs en éducation, comme celles que l'on trouve dans d'autres États. Cette situation

s'explique partiellement du fait que le Québec n'a pas développé de politique destinée spécifiquement au secteur de l'éducation et qu'il offre trop peu de soutien aux échanges entre les chercheurs et les praticiens dans ce domaine. Pour soutenir et favoriser la circulation des savoirs, le transfert des connaissances, la diffusion des résultats de recherche et leur appropriation par les praticiens, il faut pouvoir compter sur des incitatifs forts et un soutien constant.

D'autres secteurs sont dans la même situation, ce qui a conduit le Conseil de la science et de la technologie à recommander que, dans le cadre de sa politique de la science, de la technologie et de l'innovation, le gouvernement du Québec adopte un volet lié à la valorisation de la recherche en sciences humaines et sociales. Ce conseil identifie d'ailleurs l'usage fait des résultats de recherche en éducation et les mécanismes de transfert dont dispose le Québec comme l'un des chantiers à entreprendre pour relever le défi de la formation, considéré comme l'un des sept grands défis socioéconomiques à relever au Québec.

Ce survol des modes d'accompagnement dans les différents ordres d'enseignement et des dispositifs d'interface a permis de brosser un portrait des échanges existant entre la recherche et la pratique en éducation. On constate que ces échanges sont par ailleurs tributaires des efforts plus systématiques déployés par l'État soit pour valoriser l'innovation en éducation, soit pour rapprocher la recherche en éducation des besoins des praticiens, soit pour mieux faire connaître la recherche et les innovations dans le milieu de l'éducation. L'heure est maintenant à la définition des orientations susceptibles d'améliorer le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation.

3 DES ORIENTATIONS POUR ACCROÎTRE LA SYNERGIE ENTRE RECHERCHE ET PRATIQUE ÉDUCATIVE

Pour que s'installe une synergie fructueuse entre les univers de la recherche et de la pratique éducative, le Conseil propose cinq orientations qui s'appuient sur les constats suivants :

- Le soutien à la recherche en éducation, à la circulation des savoirs et à l'innovation relève de la mission de l'État. Celui-ci doit mettre en place des moyens suffisants pour assurer l'accès à une éducation de qualité et permettre la réussite éducative de tous les élèves.
- Les politiques de quatre pays (États-Unis, Royaume-Uni, France, Australie) analysées par le Conseil montrent la nécessité de l'engagement de l'État, bien que sous des formes diverses, pour assurer le développement de la recherche en éducation, de l'innovation et de la circulation des savoirs entre chercheurs et praticiens.
- Dans le secteur de l'éducation, il n'existe pas encore de politique visant à stimuler explicitement l'innovation et à favoriser les échanges entre les milieux de la recherche et de la pratique.
- Les conditions les plus susceptibles de favoriser des échanges et des enrichissements mutuels entre la recherche et la pratique découlent des considérations communes qui ont guidé l'évolution de ces deux milieux, soit l'ouverture de la recherche aux préoccupations des praticiens de l'éducation et l'évolution de l'enseignement vers une profession qui s'appuie davantage sur des connaissances scientifiques.
- Une proportion importante de praticiens de l'éducation témoigne d'une grande ouverture à l'égard de la recherche en éducation et à ses résultats.
- L'initiation des enseignants à la recherche, lors de leur formation initiale ou d'une formation continue, est l'un des facteurs qui déterminent l'importance qu'ils lui accorderont dans leur pratique.
- La fonction d'accompagnement, quel que soit l'ordre d'enseignement où elle s'inscrit, joue un rôle majeur pour favoriser une meilleure intégration des pratiques, des recherches et de l'innovation en éducation.
- La recherche en éducation doit répondre aux standards universitaires, tant en ce qui a trait à son financement qu'en ce qui concerne la

publication de ses résultats, alors que l'enseignement doit répondre aux standards de la profession, aux exigences des réformes et aux besoins des élèves.

- Les praticiens et les chercheurs ne bénéficient pas suffisamment de lieux de dialogue ou d'interfaces.

ORIENTATION 1

SOUTENIR LA RECHERCHE EN ÉDUCATION : UN RÔLE NÉCESSAIRE DE L'ÉTAT

La recherche en éducation et la pratique éducative ont considérablement évolué au cours des 40 dernières années. Les ajustements apportés tant à la façon de conduire la recherche ou de former les enseignants qu'à la manière de concevoir ce métier ont contribué à façonner une culture de la recherche en éducation qui tient compte de plus en plus des besoins des différents acteurs engagés dans l'aventure pédagogique.

Les progrès observés sont en grande partie attribuables aux personnes engagées dans la recherche en éducation et la pratique éducative, qu'il s'agisse des enseignants, des professionnels qui les soutiennent ou qui viennent en aide aux élèves, des chercheurs, des universitaires, du personnel d'encadrement, etc. Cependant, l'État doit demeurer un acteur de premier plan en raison du devoir qu'il a de favoriser la réussite éducative de tous. À cet égard, le soutien à la recherche fait partie de ses responsabilités tout comme il peut assumer une responsabilité particulière sur le plan de la synergie qui doit s'opérer entre la recherche en éducation et la pratique éducative.

Parmi les responsabilités qui incombent à l'État pour stimuler cette synergie, le Conseil retient deux pistes : celle qui consiste à déterminer les grands axes de développement du système d'éducation et, en conséquence, la place que doit y prendre la recherche et celle qui vise à en assurer le financement.

Adopter une stratégie d'action globale et systémique

Le Québec doit parvenir à une plus grande concertation de ses efforts pour faire de la recherche en éducation une priorité d'action. Cette concertation sera stimulée si elle est appuyée par un énoncé de politique audacieux. Pour le Conseil, un tel engagement est essentiel au développement de la recherche, de l'innovation et de la pratique éducative. Cette initiative de l'État devrait être prise dans le but de réunir les conditions les plus favorables à l'émergence d'innovations durables en éducation. Une telle volonté politique peut notamment s'affirmer par l'inclusion du soutien à la recherche en éducation dans la politique québécoise de la science et de l'innovation.

Par ailleurs, le soutien de l'État à la recherche en éducation doit :

- adopter une vision de la recherche qui ne soit pas trop instrumentale. Il faut continuer d'inciter les chercheurs en sciences de l'éducation à poursuivre librement les recherches fondamentales, même si elles trouvent plus difficilement des applications concrètes et immédiates;
- viser le renforcement de la recherche et de l'innovation afin d'assurer leur rapprochement avec la pratique éducative. Ce faisant, l'État peut améliorer et rendre plus efficaces à long terme l'enseignement et l'apprentissage.

Il revient ainsi à l'État d'indiquer de façon claire, mais souple, les orientations générales qu'il convient de prendre pour répondre aux besoins du système éducatif. Le milieu de la recherche en éducation pourra ainsi développer son plein potentiel tout en s'assurant que ses résultats puissent contribuer, le plus largement possible, à l'amélioration des pratiques éducatives.

Si cette orientation figure au premier rang, c'est principalement en raison du fait que le soutien de l'État est un préalable à la réalisation des autres orientations.

Accroître le financement de la recherche en éducation

Compte tenu de son importance stratégique pour la réussite en éducation, la recherche doit bénéficier d'un soutien financier accru. Dans les faits, les sciences de l'éducation font partie des domaines les moins bien financés, avec les arts, le droit et les lettres, ce qui fait dire à plusieurs qu'elles sont, depuis longtemps, l'enfant pauvre de la recherche universitaire.

Pourtant, l'éducation constitue une priorité clairement affirmée par l'État québécois dans le document *Briller parmi les meilleurs : la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*, publié en 2004. Le Conseil partage pleinement cette vision. Aussi est-il d'avis que la recherche en éducation devrait en être le reflet et qu'à ce titre, elle devrait bénéficier d'un financement suffisant, notamment au regard de la place qu'elle occupe dans les universités du Québec et de l'importance de l'éducation dans la société. Le soutien de l'État, quelle que soit la forme empruntée, devrait par ailleurs être stable et durable. La continuité des efforts devrait se manifester dans la récurrence de l'aide et des budgets qui l'accompagnent.

ORIENTATION 2

SOUTENIR L'INNOVATION EN ÉDUCATION : UN CHANTIER À DÉVELOPPER ET À MENER À TERME

On s'est beaucoup intéressé à l'innovation en éducation dans les années 70, une époque où son développement était intimement lié à ceux de l'informatique et des technologies de la communication. Mais depuis, cet intérêt paraît s'être estompé. Force est d'admettre que l'innovation en éducation ne figure pas au sommet des priorités de notre système éducatif. Pourtant, le Québec vit actuellement, à l'égard de l'innovation, une situation particulière puisqu'il met en œuvre une importante réforme qui demande des efforts de renouveau.

Cette réforme, en effet, offre l'occasion à un grand nombre d'enseignants de modifier leurs pratiques et, potentiellement, de mettre en œuvre des pratiques innovantes. Les innovations dont l'efficacité a été prouvée méritent d'être connues afin d'être reprises.

On constate, dans la littérature sur le sujet, que l'innovation est une clé pour la réussite et que, par elle, peuvent surgir des solutions à des problèmes éducatifs. Comme l'innovation en éducation peut autant surgir des pratiques que de la recherche, cela justifie d'autant plus la nécessité de lieux d'échange conviviaux, ouverts et organisés où chercheurs, professionnels et praticiens pourront discuter sur leurs pratiques, leurs recherches et leurs innovations.

Au-delà des expériences en cours, il faut pousser plus loin l'innovation en éducation. L'État doit s'y engager davantage, pour encourager les innovateurs mais surtout pour proposer et soutenir une stratégie d'ensemble. À cet égard, le Conseil est d'avis que la politique québécoise de la science et de l'innovation constitue le premier acte marquant de l'État en ce domaine. Cependant, cette politique doit être plus explicite en ce qui concerne l'innovation en éducation. L'État assumera ainsi pleinement son rôle de soutien et de catalyseur.

ORIENTATION 3

PRÉPARER LES ENSEIGNANTS À LA RECHERCHE : LA FORMATION INITIALE ET LA FORMATION CONTINUE

Au primaire et au secondaire

La formation initiale offerte aux enseignants du primaire et du secondaire devrait les préparer et les initier à la recherche et à ses méthodes comme à l'utilisation de ses résultats dans leur pratique. Elle devrait également leur permettre de se sensibiliser aux conditions d'émergence et de réussite de l'innovation. La formation continue devrait, au surplus, poursuivre les mêmes objectifs.

Rappelons que le mouvement de professionnalisation de l'enseignement milite en faveur d'une meilleure appropriation de la recherche en éducation par les enseignants. La capacité d'assurer son développement professionnel par l'accès aux résultats de la recherche et l'utilisation de ceux-ci constitue d'ailleurs une compétence attendue des nouveaux enseignants. Ces derniers sont de plus en plus appelés à jouer un rôle actif au sein des équipes de recherche en éducation, notamment par l'entremise des recherches-actions et des recherches collaboratives. Le Conseil croit que les enseignants retireront un plus grand bénéfice de ces collaborations et que les résultats de leur participation seront mieux réinvestis dans leur pratique s'ils possèdent une meilleure base de connaissance de la recherche en éducation.

En effet, une meilleure formation des enseignants à la recherche devrait les amener à s'interroger sur leur pratique et à introduire des façons de faire pour l'améliorer. La mise en relation des pratiques enseignantes et des résultats de recherche devrait favoriser le développement du sens critique des enseignants ainsi qu'une plus grande aptitude dans la résolution de problèmes, autant que le souci de se munir d'un répertoire d'outils et de moyens pour améliorer l'apprentissage.

En somme, l'initiation des enseignants à la recherche doit contribuer non seulement au développement de leur sens critique à l'égard de la recherche et de leur propre pratique professionnelle, mais aussi à une plus grande utilisation de la recherche dans l'amélioration de la pratique éducative, tout en stimulant leur capacité à innover.

Cet enrichissement de la formation des enseignants pourrait non seulement passer par une meilleure initiation à la recherche en éducation lors de la formation initiale, mais aussi par une offre enrichie de formation continue aux enseignants inscrits à l'enseignement supérieur. À cet égard, des efforts

supplémentaires devraient être déployés par les employeurs, les syndicats et les associations professionnelles pour inciter les enseignants à s'engager dans une démarche de formation continue et pour les soutenir lorsqu'ils le font. Le Conseil estime par ailleurs qu'une plus grande responsabilisation des enseignants à l'égard de leur profession pourrait également accroître leur engagement dans une démarche de formation continue.

Au collégial

Si plusieurs des constats précédents s'appliquent également aux enseignants du collégial, la situation particulière de cet ordre d'enseignement mérite un traitement distinct. Soulignons d'abord que la plupart des enseignants du collégial n'ont pas reçu de formation initiale en pédagogie, mais plutôt une formation disciplinaire. Plusieurs ont reçu leur formation aux cycles supérieurs, où ils ont été directement préparés à la recherche.

Dans ce contexte, le Conseil estime que les besoins de formation des enseignants du collégial en ce qui concerne la recherche pédagogique devraient être satisfaits en intensifiant le rapprochement de la recherche et de la pratique, comme il le préconise pour le primaire et le secondaire. La formation des enseignants devrait les encourager, d'une part, à utiliser la recherche pédagogique et ses résultats dans leur pratique et, d'autre part, à s'engager davantage dans des projets de recherche pédagogique.

ORIENTATION 4

ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES PRATICIENS AFIN DE FAVORISER L'ACCÈS À LA RECHERCHE ET D'ENCOURAGER LES PRATIQUES INNOVANTES

Pour favoriser l'accès à la recherche et encourager les pratiques innovantes, le Conseil estime nécessaire d'assurer un accompagnement professionnel approprié à tous les enseignants désireux d'utiliser les résultats de la recherche et d'innover dans leurs pratiques pédagogiques. Des mesures doivent être prises pour que la fonction d'accompagnement soit exercée plus efficacement par les praticiens, en particulier par les conseillers pédagogiques, les collègues et les directeurs d'établissement.

Considérés comme de véritables « passeurs », les conseillers pédagogiques sont des collaborateurs très précieux. Par la nature même de leur fonction, ils jouent souvent le rôle d'interface entre l'univers de la recherche et celui de la pratique. Cela consiste notamment à rendre disponibles pour les

enseignants les connaissances et les résultats de la recherche en éducation ainsi que certaines pratiques éducatives éprouvées qui peuvent les aider dans la préparation de leur classe, dans leur appropriation des réformes et dans leur pratique éducative. Toutefois, l'enquête du Conseil a révélé que seulement un tiers des enseignants consultés ont répondu qu'ils bénéficient d'un accompagnement dans l'appropriation de résultats de recherche.

Si le Conseil croit que les professionnels qui exercent une fonction de conseilance pédagogique sont déjà en mesure de répondre à plusieurs besoins d'accompagnement exprimés par les enseignants, il estime tout de même qu'une redéfinition de leur tâche leur permettrait d'y répondre encore mieux. En effet, malgré tous les appuis dont ils disposent, les professionnels qui offrent un soutien pédagogique ne semblent pas être en nombre suffisant pour répondre aux besoins des enseignants, des directions d'école, des commissions scolaires, des collègues et des universités. Cela leur est d'autant plus difficile que leurs fonctions sont multiples, diversifiées et souvent mal définies et qu'ils doivent assumer des tâches difficilement conciliables. D'une part, ils sont appelés à élaborer la réforme, à la soutenir et à faciliter son application ainsi qu'à accomplir diverses tâches liées au perfectionnement et à la formation continue du personnel enseignant. D'autre part, ils doivent accompagner les enseignants dans leurs projets pour documenter leur pratique, les informer des développements les plus récents en éducation et les guider dans leur démarche d'innovation.

Le Conseil estime, par ailleurs, que les enseignants doivent pouvoir compter sur des mesures de soutien et d'accompagnement, afin qu'ils aient accès aisément aux résultats de la recherche en éducation, qu'ils parviennent plus facilement à les utiliser dans leur enseignement et qu'ils innovent dans leur pratique éducative. Compte tenu de la nature même du métier d'enseignant, résolument fondé sur les relations humaines, il apparaît tout à fait raisonnable qu'un rôle d'accompagnement soit assumé par des professionnels du milieu scolaire plutôt qu'au moyen d'une restructuration administrative, d'outils ou d'applications informatiques.

L'importance d'innover en éducation implique la nécessité de répondre aux besoins qui s'y rattachent. Pour que les enseignants innovent dans leurs méthodes pédagogiques et qu'ils mettent davantage à profit les résultats de recherche dans leur pratique, ils doivent pouvoir compter sur des fonctions d'accompagnement qui soient stables, continues et durables. Le Conseil estime que ces mesures doivent être soutenues par des professionnels disponibles, dégagés des charges trop lourdes nuisibles à la fonction d'accompagnement et engagés dans cette fonction spécifique. Pour l'heure, le Conseil constate que les enseignants peuvent difficilement s'appuyer sur de telles ressources au regard de l'accompagnement et du suivi de projets

ou d'innovations pédagogiques. Pourtant, la distance à parcourir pour y parvenir est plutôt courte. En effet, des conseillers pédagogiques sont déjà en poste dans de nombreux milieux, plusieurs enseignants sont dégagés de leur tâche pour assumer cette fonction et d'autres professionnels du système éducatif s'y intéressent. Grâce à l'appui que ces personnes sont déjà en mesure d'offrir, un tel accompagnement est à portée de main pour les enseignants.

ORIENTATION 5

INTENSIFIER LE TRANSFERT DE LA RECHERCHE ET LA DIFFUSION DES SAVOIRS PRATIQUES EN ÉDUCATION

Pour favoriser le transfert des connaissances, la diffusion des résultats de recherche et des innovations de même que leur appropriation par les différents acteurs en éducation, il faut poser des actions concrètes et durables. Cette cinquième orientation traite donc du rôle que peut jouer l'État dans une perspective systémique et de celui qui revient au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ainsi qu'aux différents organismes publics qui participent directement à la mission éducative.

Pour ce faire, la vulgarisation, la veille, le réseautage et le transfert sont autant de volets qu'il convient d'explorer.

L'État : un catalyseur indispensable

Au premier chef, pour que des mécanismes appropriés de diffusion des connaissances puissent s'implanter avec succès dans les milieux de recherche en éducation et dans les pratiques éducatives, l'État doit veiller à la mise en place de mesures systémiques et systématiques.

Néanmoins, si l'État et, plus spécifiquement, le MELS remplissent des fonctions essentielles pour le soutien financier au transfert des résultats de recherche et à la diffusion des innovations en éducation, de telles responsabilités incombent également aux différents acteurs engagés à tous les paliers de la recherche, de la pratique et de l'innovation.

La vulgarisation : une clé pour accéder à la recherche

La vulgarisation apparaît essentielle au développement et au déploiement de la recherche en éducation. Le défi est de faire en sorte que la relation entre les chercheurs et les praticiens devienne une occasion d'accroître la diffusion, le rayonnement et l'utilité des recherches pour l'enseignement, de manière que chacun puisse y trouver son compte.

Ainsi, le Conseil estime que l'accessibilité aux résultats de recherche en éducation devrait être facilitée, tant sur le plan de leur compréhension qu'en vue de leur appropriation et de leur utilisation par les praticiens. Des mesures devraient être prises pour encourager la vulgarisation des résultats de recherche et accroître leur diffusion. Certaines de ces mesures devraient notamment encourager les chercheurs à rendre leurs travaux plus accessibles aux praticiens.

La veille en éducation : une fonction dynamique et stimulante

Pour intensifier le transfert de la recherche et la diffusion des savoirs pratiques en éducation, le Conseil estime nécessaire d'instituer une fonction publique de veille et de vigie. Sa mise en place faciliterait en effet le rapprochement de la recherche et de la pratique de même que l'essor d'innovations dans ce domaine. Ce mécanisme, que l'on souhaite dynamique, permettrait d'accroître la synergie entre les différents acteurs de l'éducation, notamment les praticiens et les chercheurs, en stimulant les échanges, la coopération et la collaboration.

Le réseautage : un mécanisme à consolider

La mise en réseau des divers partenaires de la recherche et de la pratique en éducation est une dimension qui mérite d'être consolidée. En effet, il apparaît évident que le système scolaire gagnerait à ce que ces différents groupes soient mis au courant des démarches entreprises par les autres. Le Conseil considère que le MELS devrait soutenir un mécanisme de réseautage compte tenu du fait qu'aucune organisation ou groupe ne possède à lui seul les moyens matériels et financiers nécessaires pour soutenir un tel mécanisme.

Le Conseil est d'avis que cette mesure d'appui au réseautage devrait être simple et efficace. Il s'agit de mettre en place un outil convivial qui vise essentiellement à informer les différents acteurs de l'éducation des recherches et des projets novateurs qui ont cours aux différents ordres d'enseignement du système scolaire québécois. Un tel outil s'apparente à un lieu de rencontre où les individus qui conçoivent, portent ou réalisent des projets novateurs peuvent, s'ils le souhaitent, entrer en communication avec ceux et celles qui sont engagés dans des projets dont les objectifs sont similaires ou complémentaires aux leurs.

En favorisant l'émergence et la croissance de tels réseaux d'entraide et de partenariat, on encouragerait du même coup ce qu'il est convenu d'appeler une culture de l'innovation. Une telle démarche s'inscrit tout à fait dans la perspective qui vise à stimuler l'utilisation des résultats de la recherche en éducation afin d'accroître l'innovation dans les pratiques et d'encourager l'apport de la pratique dans le développement de la recherche.

Le transfert des connaissances : des dispositifs à mettre en place et à maintenir

L'amélioration du transfert des connaissances est de nature à permettre une plus grande synergie et une meilleure adéquation entre les résultats et les produits de la recherche et le développement de pratiques innovantes.

Pour assurer le transfert des résultats de la recherche et leur utilisation par les praticiens, il faut pouvoir compter sur des mesures de transfert de connaissances efficaces, structurées et permanentes.

Cependant, pour l'instant, l'une des difficultés majeures est qu'il existe peu de lieux de transfert où les chercheurs et les praticiens peuvent collaborer pour trouver des solutions éducatives à partir de leurs expertises respectives. Il y aurait peut-être lieu de mettre en place un portail de l'éducation qui réunirait en un seul endroit l'ensemble des ressources liées à la recherche, à l'innovation, à la formation et aux pratiques éducatives. Il faut toutefois, pour cela, un soutien approprié tant de la part de l'État que des partenaires de l'éducation.

Pour sa part, l'État doit mettre en place des mesures systématiques qui favorisent le développement et le maintien de mécanismes et de dispositifs de transfert. Son rôle de soutien et de catalyseur doit s'appuyer sur une volonté ferme, cohérente et durable d'assurer l'harmonie et l'intégration des diverses facettes de ce transfert.

CONCLUSION

Dans son rapport annuel 2004-2005 sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil supérieur de l'éducation propose une vision du développement de l'éducation qui s'appuie sur une synergie croissante entre l'univers de la recherche et celui de la pratique. Dans une telle culture de l'éducation, la recherche et la pratique pourront s'éclairer et s'enrichir mutuellement, à l'exemple de ce qui se fait dans le secteur de la santé. Il s'agit là d'un des défis à relever pour faire évoluer le système d'éducation et pour améliorer les pratiques éducatives, et ainsi assurer la réussite et la qualification du plus grand nombre de personnes.

On ne saurait en effet améliorer les pratiques éducatives ou en introduire de nouvelles sans les appuyer sur les connaissances acquises par la recherche. On ne saurait non plus faire avancer la recherche sans tirer des enseignements des expériences et des innovations qui ont passé l'épreuve

du terrain. Il faut donc intensifier le dialogue et multiplier les collaborations entre les chercheurs et les praticiens. Telle est la perspective dans laquelle s'inscrivent les cinq orientations proposées par le Conseil, qui visent plusieurs acteurs de l'éducation.

Au premier chef, il faut que l'État reconnaisse explicitement l'importance primordiale de la recherche et de l'innovation en éducation et qu'il y consente les moyens suffisants.

Quant aux chercheurs, ils doivent s'ouvrir davantage au monde de la pratique éducative, contribuer plus résolument à la solution des problèmes en matière d'éducation, transmettre plus largement les connaissances acquises, notamment par la vulgarisation scientifique, et associer plus étroitement les praticiens à leurs activités de recherche. Il y a là tout un changement culturel à favoriser.

De leur côté, les praticiens doivent développer une culture de la recherche en éducation et intégrer cette dimension à leurs interventions. Le Conseil constate que l'un des meilleurs moyens d'y parvenir est d'assurer aux enseignants une meilleure formation à la recherche, que ce soit au cours de la formation initiale ou d'une formation continue.

Pour que tous ces efforts portent fruit, il faut que les enseignants puissent compter sur un accompagnement et un soutien appropriés et constants de la part des établissements d'enseignement, des professionnels de l'éducation et de leurs collègues. Le Conseil estime que les besoins sont pressants chez une large majorité d'enseignants, que ce soit sur le plan de l'accès à la recherche, de son appropriation ou de son utilisation en vue de l'introduction de nouvelles pratiques éducatives.

Finalement, il faut soutenir le rassemblement et la diffusion des savoirs pratiques ainsi que des savoirs issus de la recherche. Au regard de ce dialogue à instaurer, le Conseil interpelle ainsi tous les acteurs intéressés pour qu'ils développent ensemble une culture de la recherche et de l'innovation à la hauteur de l'importance que revêt l'éducation dans notre société fondée sur le savoir.

Le texte complet du rapport annuel 2004-2005 sur l'état et les besoins de l'éducation

Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite

ses abrégés anglais et français

ainsi que le rapport de recherche

L'accès à la recherche en enseignement et son utilisation dans la pratique : résultats d'une enquête auprès des enseignants et des enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire

sont disponibles sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation :
www.cse.gouv.qc.ca

sur demande, au Conseil supérieur de l'éducation :

- par téléphone : (418) 643-3851 (boîte vocale)
- par télécopieur : (418) 644-2530
- par courrier électronique : **panorama@cse.gouv.qc.ca**
- par la poste : 1175, avenue Lavigerie, bureau 180,
Québec (Québec) G1V 5B2

Édité par le Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bureau 180,
Québec (Québec) G1V 5B2
Tél. : (418) 643-3850
<http://www.cse.gouv.qc.ca>

